



### HONORAIRES DE VENTE

Jusqu'à 80 000 € : 7 % TTC du prix de vente

De 80 000 € jusqu'à 250 000 € : 6 % TTC du prix de vente

A partir de 250 000 : 5 % TTC du prix de vente

Pour tout mandat exclusif : 0,5 % TTC de moins que le mandat simple.

Honoraires à la charge de l'acquéreur sauf convention contraire.

### HONORAIRES DE LOCATION

#### LOCATAIRE

Location vide ou meublée : loi du 6 juillet 1989

12 € TTC/m<sup>2</sup> : les honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail

+ 3 € TTC/m<sup>2</sup> : les honoraires d'état des lieux d'entrée

#### PROPRIETAIRE

1 mois de loyer charges comprises incluant les 15 € TTC /m<sup>2</sup> comprenant la rédaction et diffusion de l'annonce, recherche du locataire, négociation, accompagnement, vérification de solvabilité, mise en place du locataire, pré-état des lieux d'entrée.

### HONORAIRES DE LOCATION hors loi du 6 juillet 1989.

Location parking, rédaction du bail incluse : 1 mois de loyer charges comprises par partie

Location résidence secondaire – Location à une personne morale : 1 mois de loyer charges comprises par partie

Local commercial / Usage professionnel : 3 mois de loyer charges comprises à la charge du preneur.

Honoraires en date du 01/09/2017 avec une TVA de 20% inclus